

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 14 août 2013 portant création de la brigade territoriale de Guebwiller (Haut-Rhin)  
et changement d'appellation de la brigade territoriale de Sultz-Guebwiller (Haut-Rhin)**

NOR : INTJ1317660A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

La brigade territoriale de Guebwiller (Haut-Rhin) est créée à compter du 2 septembre 2013. Corrélativement, la brigade territoriale de Sultz-Guebwiller prend l'appellation de brigade territoriale de Sultz-Haut-Rhin. Les circonscriptions de ces brigades territoriales sont définies dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes des brigades territoriales de Guebwiller et de Sultz-Haut-Rhin exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1<sup>o</sup>) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 14 août 2013.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le général de corps d'armée,*  
*major général de la gendarmerie nationale,*  
R. LIZUREY

ANNEXE

BRIGADES TERRITORIALES	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Guebwiller	(création)	<b>Bergholtz Bergholtzell Buhl Guebwiller Lautenbach Lautenbachzell Linthal Murbach Orschwihr Rimbach-près-Guebwiller Rimbachzell</b>
Soultz-Guebwiller	<b>Bergholtz Bergholtzell Buhl Guebwiller Issenheim Jungholtz Lautenbach Lautenbachzell Linthal Murbach Orschwihr Rimbach-près-Guebwiller Rimbachzell Soultz-Haut-Rhin</b>	(Ancienne appellation)
Soultz-Haut-Rhin	(Nouvelle appellation)	<b>Issenheim Jungholtz Soultz-Haut-Rhin</b>